



**LIVRET ÉTUDIANT
2025 - 2026**

Introduction

L'université de Tours place la formation, la réussite, l'innovation et la professionnalisation des étudiants au cœur de son projet.

Avec huit facultés dont un pôle santé, deux IUT, une école d'ingénieurs polytechnique et un Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'université de Tours offre les atouts de la pluridisciplinarité à ses plus de 32000 étudiantes et étudiants.

Université inclusive, elle fait une priorité de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et de la question de la transition écologique et sociale.

Elle propose des formations s'appuyant sur la recherche menée au cœur des laboratoires par les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs. Avec plus de 34 laboratoires, l'université s'affiche comme la première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.

Les équipes pédagogiques proposent des formations professionnalisantes. Elles intègrent des professionnels, universitaires comme des intervenants issus des secteurs socio-économiques. Des stages ou projets permettant le travail en groupe sont intégrés aux programmes. Enfin, les bibliothèques universitaires, réparties sur tous les campus, constituent un véritable soutien à la réussite étudiante.

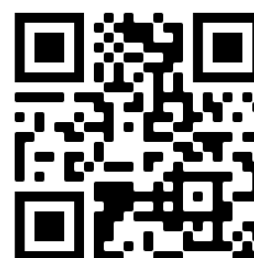
Notre établissement, ouvert sur le monde, encourage la mobilité des étudiantes et étudiants, et accueille chaque année des étudiant·es et personnels internationaux. Elle est membre du groupement d'universités européennes NEOLAiA.

Via votre Environnement Numérique de Travail ENT, vous accédez à tous les services de l'université et à des outils numériques tels que votre emploi du temps, les cours en ligne, toute la documentation de la bibliothèque universitaire.

Autre support : une boîte à outils est à votre disposition sur la plateforme de cours en ligne CELENE. Elle a été développée afin de vous aider dans votre parcours académique et votre quotidien : carte étudiant, wifi, accès à Microsoft 365, salles en libre service, ENT, bonnes pratiques. Toutes les informations essentielles y sont accessibles pour commencer votre parcours universitaire, approfondir vos connaissances, ou vous lancer dans de nouvelles aventures intellectuelles.



La Faculté des sciences & techniques, vous souhaite la bienvenue



Vous avez choisi une formation de la Faculté sciences et techniques.

Les bureaux de la direction de la composante sont situés au Parc Grandmont avenue Monge, 37200 Tours–Bâtiment H.

Le Doyen est Mme Sandrine Dallet-Choisy

La responsable administrative est Mme Fadila Gouissem-Trouvé

Pour toutes les questions concernant votre dossier administratif (inscriptions, transfert de dossier, aides sociales...), **le service de la scolarité est à votre écoute :**

Bâtiment H

Tél : 02.47.36.70.33

Courriel : scosciences@univ-tours.fr

Horaires d'ouvertures au public : Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h à 16h fermé au public le mercredi après-midi sauf période d'inscription.

Pour toutes les questions concernant vos études (enseignements, cours, emplois du temps, inscriptions pédagogiques, examens, résultats, relevé de notes...) **les secrétariats pédagogiques sont à votre écoute.** Ils vous apporteront soutiens, conseils et informations sur le déroulement de votre année universitaire.

N'hésitez pas à les contacter par mail :

Anglais : Bureau 3130- bâtiment L, étage 3

valerie.jamin@univ-tours.fr

Biochimie : Bureau 3010-bâtiment L, étage 3

melanie.barreault@univ-tours.fr

Microbiologie : Bureau 3010 – bâtiment L, étage 3

melanie.barreault@univ-tours.fr

Physiologie animale : Bureau 3010 – bâtiment L, étage 3

melanie.barreault@univ-tours.fr

Mathématiques : bureau 2270 – bâtiment E2, étage 2

elodie.demoussis@univ-tours.fr

Neurosciences : Bureau S270 – bâtiment L

frederique.godard@univ-tours.fr

Biologie Animale et Génétique (BAG) : Bureau 220 - bâtiment I, rez-de-chaussée

stephanie.bobeauniv-tours.fr

Agrosciences-filière Production Animale : bureau 2110 - bâtiment L, étage 2

amelie.simonnet@univ-tours.fr

Agrosciences-filière Sensoriel et Innovation : bureau 2050 - bâtiment L, étage 2

valerie.vigeant@univ-tours.fr

Chimie : bureau J0150 – bâtiment J, RDC

elisabeth.garcia@univ-tours.fr

Physique : bureau 0260 – bâtiment E, RDC

laetitia.portier@univ-tours.fr

Biologie et physiologie Végétales : bureau C1160 – bâtiment Y, 1^{er} étage

isabelle.aubert@univ-tours.fr

Géoscience-Environnement : bureau E0340 – bâtiment E, RDC

maryse.delaine@univ-tours.fr

Informatique : bureau 3110 – bâtiment L, étage 3

florence.derais@univ-tours.fr (Secrétariat Tours)

Bâtiment C, étage 3

nathalie.mirq@univ-tours.fr (Secrétariat Blois)

Pour toutes les questions concernant le handicap, les correspondants de la faculté sont :

Correspondant enseignant : M. Romain Gicquaud - romain.gicquaud@univ-tours.fr

Correspondant administratif : Mme Virginie Delarue - virginie.delarue@univ-tours.fr

Bât. D

SUAPS

Hall des Sports

Bât. R

Bât. E1

R-d-C

Amphis

E030 / E040

Salles 0020

réunion 0010

1^{er} étage

1010 / 1020

1030 / 1040

1050 / 1060

1070 / 1080

1090 / 1100

2^{ème} étage

2000 / 2010

2020 / 2030

2040 / 2050

2070 / 2080

2090 / 2100

2110

Bât. E2 2^{ème} étage

Département de Mathématiques

Bât. E.

Département de Géosciences

Département de Physique - Greman

B.U

Bibliothèque

Bât. L Rez-de-jardin

TP biologie et physiologie végétale – biochimie – microbiologie – neurosciences

R-d-C

CRL

Salles TD L0100 à L0160 – Salle L0130 (salle des Thèses)

Salles info L040 à L090

1^{er} étage

CRL

Salles TD L1110 à 1160

Salles info L1150 à L1160

2^{ème} étage

Salle TD production animale, neuroendocrinologie

Département Agrosciences

3^{ème} étage

Département Informatique

Département d'Anglais

Département de Microbiologie - de Biochimie - de Physiologie Animale

R-d-C Rotonde
Amphis F21- F22
Salles F20 / F23

1^{er} étage salles
120/121/122/123

Amphi Biologie

B

Amphi Physique

P

FORUM

Bât. F

Bât. H

Administration
UFR sciences
et techniques
SCOLARITE

Bât. J R-d-C

Département de Chimie
Salles de TP

Bât. P

Agrosciences

Bât. I R-d-C

BAG
Salles de TP

Avenue Monge

RU – Restaurant Universitaire →

I.U.T

G.E.I.I

Amphi W

Faculté Pharmacie

Bât. Y

Département de Biologie et
Physiologie Végétales
Département de Physiologie
Animale

Amphis A10–A30–A40–A50

MDE

Bât. K

rue Arsonval

Calendrier universitaire 2025-2026 - Faculté des Sciences et Techniques

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet																
1	V	31	1	L	36	1	M	1	S	Toussaint	1	L	49	1	J	Jour de l'an	1	D	1	D	1	M	1	V	Fête du travail	1	L	23	1	M	Jury							
2	S		2	M		2	J	2	D		2	M		2	V	Congés fermeture établissement	2	L	6	2	L	10	2	J	2	S		2	M	2		J						
3	D		3	M		3	V	3	L	45	3	M		3	S		3	M		3	M		3	V	3	D		3	M	3		V						
4	L	32	4	J	Rentrée	4	S	4	M		4	J		4	D		4	M		4	M		4	S	4	L	19	4	J	4	S							
5	M		5	V		5	D	5	M	5	V	5	L	2	5	J	Examens 1ère session 1er semestre	5	J	5	J	5	D	5	M	Examens 1ère session - 2ème semestre	5	V	5	V	5	D						
6	M		6	S	6	L	41	6	J	6	S	6	M	6	V	6		V	6	V	6	L	15	6	L		Pâques	6	M	6	S	6	L	28				
7	J		7	D		7	M	7	V		7	D		7	M		7	S	7	S	7	M	7	J	15	7	J	7	D	7	M	Jury						
8	V		8	L	37	8	M	8	S		8	L	50	8	J	Examens ou Révision	8	D	8	D	8	M	8	V	8	V	8	L	24	8	M		8	M				
9	S		9	M		9	J	9	D		9	M		9	V		9	L	7	9	L	11	9	J	9	S		9	M	Session de rattrapages - 2ème session	9		J	9	J			
10	D		10	M		10	V	10	L	46	10	M		10	S		10	M		10	M		10	V	10	D		10	M		10	V						
11	L	33	11	J		11	S	11	M	Armistice	11	J		11	D		11	M		11	M		11	S	11	L	20	11	J	11	S							
12	M		12	V		12	D	12	M		12	V	51	12	L	Examen Pass/Lass	12	L	3	12	J		12	D	12	M	Examens 1ère session - 2ème semestre	12	V	12	D	12	D					
13	M		13	S		13	L	42	13	J	13	S		13	M		Examens ou cours semaine 1	13	M		13	V		13	L	16		13	M	13	S	13	S	13	L	29		
14	J		14	D		14	M	14	V		14	D		14	M		14	M		14	S		14	M	14	J	14	J	14	D	14	M	Fête Nationale					
15	V	Assomption	15	L	38	15	M	15	S		15	L	51	15	J	Examens 1ère session 1er semestre	15	J		15	D		15	D		15	M	15	V	15	V	15	M	Session de rattrapages - 2ème session				
16	S		16	M		16	J	16	D		16	M		16	V		16	V	8	16	L		16	L	Examens anticipés M1	16	J	16	S	16	S	16	M					
17	D		17	M		17	V	17	L	47	17	M		17	S	17	M		17	M		17	M			17	V	17	D	17	M	17	V					
18	L	34	18	J	Début TES/CERCIP	18	S	18	M		18	J		18	D		18	M		18	M		18	S	18	L	21	18	J	18	S							
19	M		19	V		19	D	19	M		19	V		19	L	4	19	J		19	J		19	J		19	M	19	V	19	V	19	D					
20	M		20	S		20	L	43	20	J	20	S		20	M		20	M		20	V		20	V		20	L	17	20	M	20	S	20	L	30			
21	J		21	D		21	M	21	V		21	D		21	M		21	M		21	S		21	S		21	M		21	J	21	D	21	M				
22	V		22	L	39	22	M	22	S		22	L	52	22	J	Début TES/CERCIP	22	D		22	D		22	D		22	M	Pause pédagogique	22	V	22	L	26	22	M	Session de rattrapages - 2ème session		
23	S		23	M		23	J	23	D		23	M		23	V		23	L	9	23	L		23	L	Examens anticipés M1	23	J		23	S	23	M	23	J				
24	D		24	M		24	V	24	L	48	24	M		24	S		24	M		24	M		24	M			24	V	24	D	24	M	24	V				
25	L	35	25	J	L'UT Fête sa rentrée	25	S	25	M	25	J	NOEL	25	D		25	D		25	M		25	M		25	S	Pause pédagogique	25	L	25	J	25	S	25	S			
26	M	LAS PASS TUT (Voir Tutorat Médecine)	26	V		26	D	26	M		26	V		26	L	5	26	J		26	J		26	J	Examens anticipés M1	26		D	26	M	26	V	26	D	26	D		
27	M		27	S		27	L	44	27	J		27	S		27	M		27	M		27	V		27		V		27	L	18	27	M	27	S	27	L	31	
28	J		28	D		28	M	28	V		28	D		28	M		28	M		28	S		28	S		28	M	Examens ou révisions	28	J	28	D	28	M	28	M		
29	V		29	L	40	29	M	29	S		29	L	1	29	J		29	J		29	J		29	D		29	M		29	V	29	L	27	29	M	29	M	
30	S		30	M		30	J	30	D		30	M		30	V		30	V		30	V		30	V		30	L	14	30	J	30	S	30	M	30	J	30	J
31	D		31	V		31	V	31	M		31	M		31	S		31	S		31	S		31	M		31	D		31	D	31	V	31	V	31	V	31	V

1/2 journée banalisée L'UT Fête sa rentrée, 25 septembre à partir de 13h00

CERCIP / TES - Tous les jeudis de 14h à 16h

Les diplômes LMD

Licence

Préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à une valeur de 180 Crédits Européens (ECTS) validés.

Master

Préparé en 2 ans après la Licence. Il est structuré en 4 semestres et correspond à une valeur de 300 ECTS validés (180 de Licence + 120 de Master 1ère et 2^{ème} année).

Doctorat

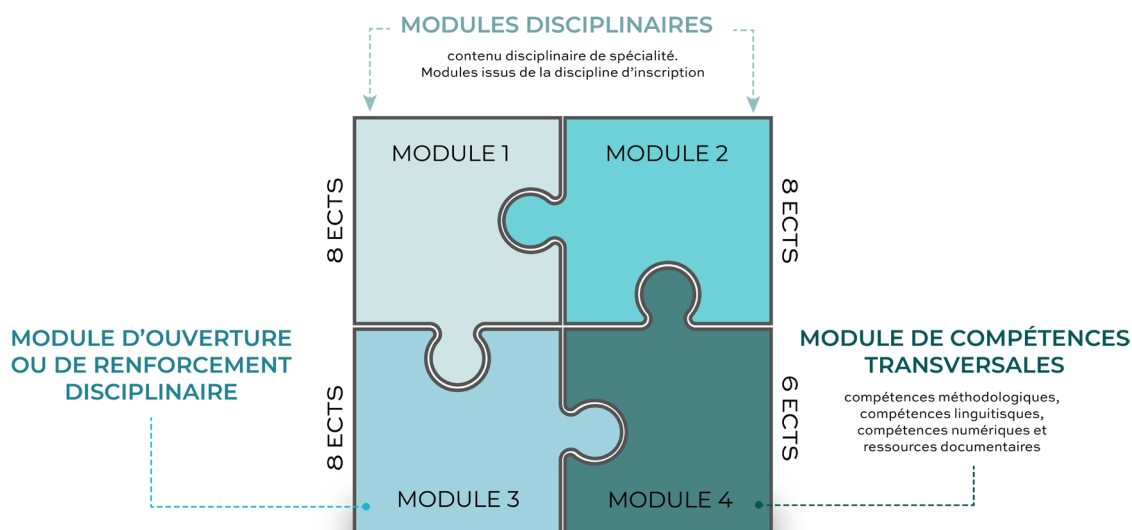
préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse

L'organisation d'un diplôme de Licence à Tours

Grâce à la nouvelle offre de formation, vous pourrez construire votre parcours avec différentes disciplines, et un fonctionnement par modules.

Cette modularité répond à plusieurs objectifs :

- Faciliter la réorientation,
- Permettre une spécialisation progressive,
- Atteindre un niveau de pluridisciplinarité satisfaisant, permettant de renforcer votre culture, d'accroître votre ouverture d'esprit et de développer des compétences multiples.



Organisation de l'offre par semestre

Pour plus de renseignements sur votre licence, référez-vous à la partie 5 de votre livret.

Présentation générale des études

Déroulement d'une année universitaire

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT ET À CHAQUE SEMESTRE**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).



Les cours et gestion des absences

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle de présence est effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Notre règlement des études prévoit que :

- Si l'étudiant·e détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire.
- Sinon, l'étudiant·e fournit une explication écrite à son enseignant·e.

Ne pas justifier son absence a des conséquences importantes sur la validation de l'année universitaire. En effet, l'absence injustifiée ABI, est indiquée sur le relevé de notes. Considéré·e comme "défaillant·e", vous ne pourrez pas valider votre année.

⚠ Les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un remboursement.

La réorientation

Une procédure de réorientation est organisée à la fin du premier semestre pour les étudiants·es de première année qui souhaitent changer de filière.

🔗 [réorientation à la fin du premier semestre](#)



Vous devez être particulièrement attentive et attentif à l'utilisation des ressources dans vos devoirs. Le plagiat, consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre. Il est assimilé à une fraude et donc relève de la Section disciplinaire. Les auteurs s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement.

Intelligence Artificielle Générative :

L'usage par les étudiantes et les étudiants des IA génératives (Chat GPT, Dall-E, Mistral, Copilote...) présentent des risques qu'il est essentiel de connaître (résultats incohérents, fournitures de données confidentielles, perte d'autonomie dans la maîtrise des savoirs et des compétences, problème éthique dans la rédaction de travaux qui doivent être évalués...). Les étudiantes et étudiants sont responsables des travaux académiques qu'ils présentent et donc de l'utilisation qu'ils font de l'IA dans ceux-ci. Cela implique de se rapprocher des équipes pédagogiques des différentes formations pour s'assurer des usages autorisés et proscrits des Intelligences artificielles.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de l'université de Tours

Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences appelées M3C cadrent les épreuves d'examens, leur valeur pour la validation de l'année, les coefficients comme les Crédits Européens associés (ECTS). Elles permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et compétences tout au long de l'année.

Les M3C peuvent être adaptées par les équipes pédagogiques dans le contrat pédagogique afin de prendre en compte les parcours personnalisés ou prévoir des rythmes spécifiques d'apprentissage.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- Un contrôle continu et régulier,
- Un examen terminal,
- Ces deux modes de contrôle combinés.

Deux sessions de contrôle des connaissances et compétences sont organisées par année universitaire pour chaque cours appelé également « élément pédagogique » : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

L'organisation de cette seconde chance vous est garantie. Elle peut consister en :

- Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale
- En cas de contrôle continu intégral, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre (par ex organiser 3 épreuves et retenir les 2 meilleures notes).

Les étudiant·es ayant des contraintes particulières, et notamment relevant d'un régime spécial d'études (RSE), bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire (un chapitre ultérieur sera consacré au RSE).

Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Vos semestres sont organisés en modules. Ces modules comprennent un ou plusieurs éléments pédagogiques.

Pour valider un module, il faut que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, soit égale ou supérieure à 10/20.

Le module alors validé est acquis définitivement même en cas de redoublement. Il n'est plus possible de s'y réinscrire. Il en est de même des crédits européens (ECTS).

Conditions de réussite de son année de Licence (hors CPES)

EP : Elément pédagogique/matière affectée de crédits européens. Dès lors que la note de l'EP est $\geq 10/20$, l'EP est définitivement capitalisé.

Module : un module est définitivement acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux EP qui le composent, affectés de leurs coefficients, est $\geq 10/20$.

Compensation : C'est le calcul d'une moyenne générale coefficientée. Elle permet de compenser des résultats négatifs par des résultats positifs. Il y a compensation au niveau des modules (moyenne des EP) et pour le calcul de la moyenne de l'année de la Licence (moyenne des 8 modules).

Module 1
Fondamental (disciplinaire)
ECTS/Coef **8**

Module 2
Fondamental (disciplinaire)
ECTS/Coef **8**

Module 3
Approfondissement
ECTS/Coef **8**

Module 4
Compétences transversales
ECTS/Coef **6**

Rappel composition de chaque semestre de la licence

L'année de licence est validée si deux conditions sont réunies :

Obtenir une moyenne des 4 modules fondamentaux (modules 1 et 2 des 2 semestres) $\geq 10/20$

ET

Obtenir une moyenne générale à l'année $\geq 10/20$

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, l'étudiant(e) est ajourné(e) et bénéficie d'une **seconde chance (session de rattrapage)**

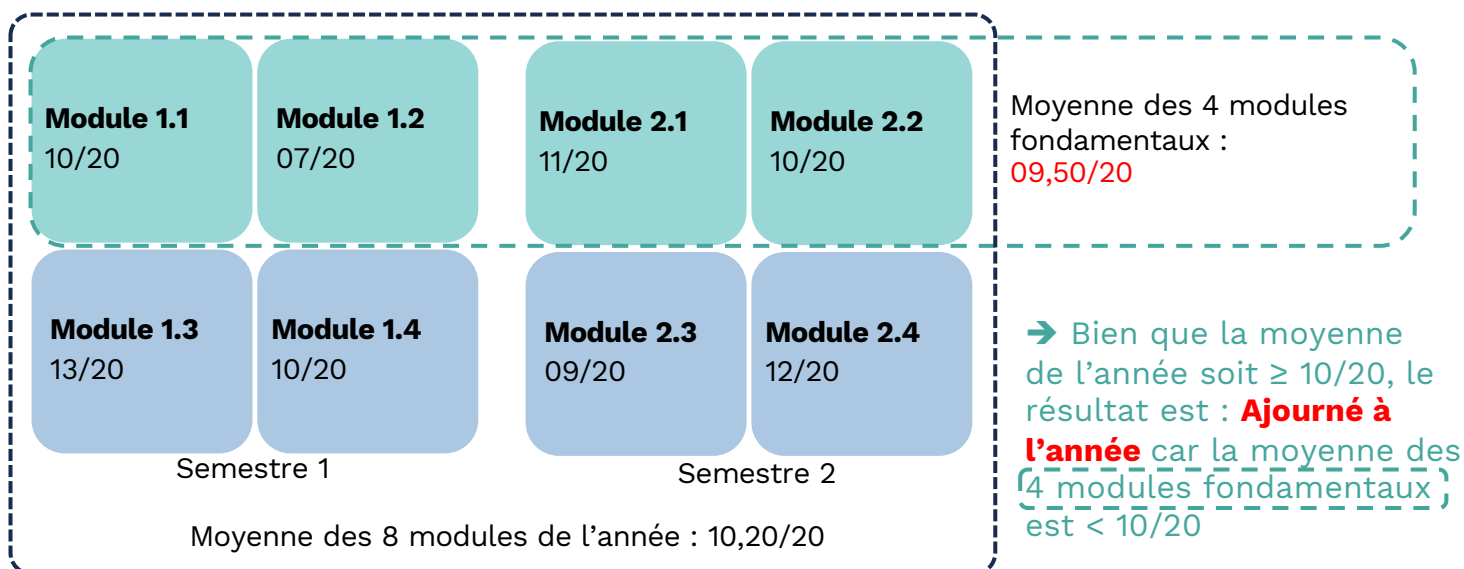
Exemple 1 (modules 1, 2 et 3 : coef 8 ; modules 4 : coef 6)

Module 1.1 13/20	Module 1.2 06/20	Module 2.1 09/20	Module 2.2 14/20	Moyenne des 4 modules fondamentaux : 10,50/20
Module 1.3 08/20	Module 1.4 11/20	Module 2.3 09/20	Module 2.4 11/20	
Semestre 1		Semestre 2		
Moyenne des 8 modules de l'année : 10,07/20				

→ **Admis à l'année** car la moyenne des 4 modules fondamentaux est $\geq 10/20$ **ET** la moyenne des 8 modules de l'année est $\geq 10/20$

Conditions de réussite de son année de Licence (hors CPES)

Exemple 2 (modules 1, 2 et 3 : coef 8 ; modules 4 : coef 6)



Seconde chance (session de rattrapage)

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tou(te)s les étudiant(e)s ajourné(e)s en session 1

NON pour les EP des modules validés en session 1 (note module $\geq 10/20$)

NON car toutes les notes des EP des modules validés sont reportées. Il n'est pas possible de renoncer à la compensation entre les EP d'un module pour améliorer son résultat.

Exemple : Module acquis à 10/20 avec l'EP1 à 09/20 et l'EP2 à 11/20. Je ne peux pas améliorer ma note d'EP1 car j'ai validé le module → la moyenne du module sera donc reportée en session 2

Je suis **ajourné(e)** à l'année, je dois repasser quoi ?

Pour les modules non validés en session 1 (note module $< 10/20$)

NON pour les EP $\geq 10/20$

NON car je ne peux pas améliorer une note d'EP $\geq 10/20$

OUI pour les EP $< 10/20$

Je peux conserver ma note de session 1 **OU** Je peux la repasser*

* c'est la note de session 2 qui sera alors prise en compte

Conditions de réussite de son année de Licence (hors CPES)

Seconde chance (session de rattrapage) - suite

Exemple 3 (modules 1, 2 et 3 : coef 8 ; modules 4 : coef 6)

Module 1.1 (10/20) EP1 : 11/20 EP2 : 09/20	Module 1.2 (08/20) EP1 : 05/20 EP2 : 11/20	Module 2.1 (11/20) EP1 : 10/20 EP2 : 12/20	Module 2.2 (10/20) EP1 : 13/20 EP2 : 07/20	Moyenne des 4 modules fondamentaux 09,75/20
Module 1.3 (13/20) EP1 : 13,5/20 EP2 : 12,5/20	Module 1.4 (10/20) EP1 : 11/20 EP2 : 09/20	Module 2.3 (09/20) EP1 : 08/20 EP2 : 06/20 EP3 : 13/20	Module 2.4 (12/20) EP1 : 12/20	
Semestre 1		Semestre 2		
Moyenne des 8 modules de l'année : 10,33/20				

Dans cet exemple, l'étudiant(e) est **ajourné(e)** à l'année car la moyenne des 4 modules fondamentaux est $< 10/20$. L'étudiant(e) doit donc se présenter aux épreuves d'examen de la seconde chance.

En seconde chance, l'étudiant(e) ajourné(e) peut se présenter uniquement à l'examen de :

- l'EP1 du module 1.2 du semestre 1
- l'EP1 du module 2.3 du semestre 2
- l'EP2 du module 2.3 du semestre 2

L'étudiant(e) peut aussi se présenter uniquement à 1 ou 2 des 3 EP. Par exemple, l'étudiant(e) peut décider de conserver sa note de 08/20 à l'EP1 du module 2.3 et ne passer les examens que des deux autres EP.

Attention, la nécessité d'obtenir une moyenne $\geq 10/20$ aux 4 modules fondamentaux (modules 1 et 2 des 2 semestres) reste valable en session de rattrapage.

Dans cet exemple, l'étudiant(e) est **obligé(e)** de repasser l'examen de l'EP1 du module 1.2 pour tenter d'améliorer sa note et ainsi valider ses modules fondamentaux (disciplinaires) en session de rattrapage.

Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Il peut arriver qu'un·e étudiant·e ne valide pas son année mais valide une part importante des éléments pédagogiques ou modules. Dans ce cas, s'il ou elle le souhaite, il est possible de poursuivre dans l'année supérieure en cumulant, les matières restant à valider et les éléments de l'année supérieure.

Il faut cependant remplir les conditions suivantes :

- Entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de la licence : avoir capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;
- Entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de la licence : avoir validé la première année de licence et avoir capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

Attention, cette mesure demande un surcroît de travail, et vous pouvez faire le choix de ne pas activer cette option.

Délivrance du diplôme de licence générale

A l'issue des examens de 3^{ème} année, le jury se réunit et délibère sur vos résultats.

Pour valider la licence, il faut :

- Avoir validé chacune des 3 années
- Avoir la moyenne sur 10 aux 3 années

Les résultats sont publiés sur votre Environnement de Travail (ENT) via les tuiles ESCALE et MDW (Mon Dossier Web).

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf si vous constatez une erreur matérielle. Il faut alors vous manifester au plus vite auprès de votre responsable d'année, ou de votre scolarité.

Les points bonifiants

Depuis la rentrée 2024, il est désormais possible d'acquérir des points bonifiants pour la participation :

- au MOBIL,
- à une CERCIP "bonifiante"

Ces points sont ajoutés à la moyenne de l'année mais ne permettent pas de valider les modules disciplinaires fondamentaux (1 et 2).

Etudiants de L1/L2/L3/M1/M2 souhaitant s'inscrire dans une CERCIP "surnuméraire" (non obligatoire)

Sous réserve de compatibilité avec votre emploi du temps et de places disponibles, les L1, L2, L3, M1 et M2 qui le souhaitent, peuvent s'inscrire à une CERCIP "surnuméraire" qui est valorisée par des points bonifiants dans la moyenne à l'année.

Pour les L3, il n'est pas possible de cumuler une CERCIP obligatoire et une CERCIP surnuméraire au même semestre.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES EN CERCIP SURNUMERAIRES : Du 9 au 15 septembre 2025.

Cours « enjeux de la transition écologique et sociale »



Les étudiant·es de deuxième année de licence générale suivent un cours dédié aux enjeux de la transition écologique et sociale.

Ce cours est commun à toutes les licences de l'université. Il aborde les thématiques du climat, de la biodiversité, de l'énergie, des ressources naturelles et les nouveaux modèles socio-économiques. Il est également l'occasion de décrire les méthodes de construction des connaissances scientifiques.



Il se tient sous forme interactive avec **dix heures en présentiel au rythme de deux heures toutes les deux semaines** et des activités en autonomie.

Il est affecté de 2 crédits ECTS.

🔗 [se former aux transitions écologiques](#)

Les compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP)

Elles appartiennent au MODULE 4. Elles ont une valeur de 2 crédits européens. Le catalogue des cours proposés est affiché sur le site internet de l'université et l'étudiant doit obligatoirement s'y inscrire pédagogiquement.

L'offre de CERCIP comprend des cours de pratiques culturelles, artistiques, sportives, en lien avec l'engagement étudiant, la transition écologique et sociale, l'insertion professionnelle. Les étudiants inscrits en double-licence, en LEA, en PEIP, les sportifs et artistes de haut niveau sont dispensés des CERCIP.

Les étudiants salariés -sous conditions- sont également dispensés de CERCIP.

Etudiants de L3

Selon votre filière, vous devez vous inscrire OBLIGATOIREMENT dans une CERCIP au premier ou second semestre de l'année universitaire.

Les CERCIP sont créditées de 2 ECTS. (Exception pour les étudiants en double licence, PEIP, en mobilité sur le semestre sur lequel est fixé leur CERCIP. Ces étudiants ne sont pas concernés par les CERCIP obligatoires).

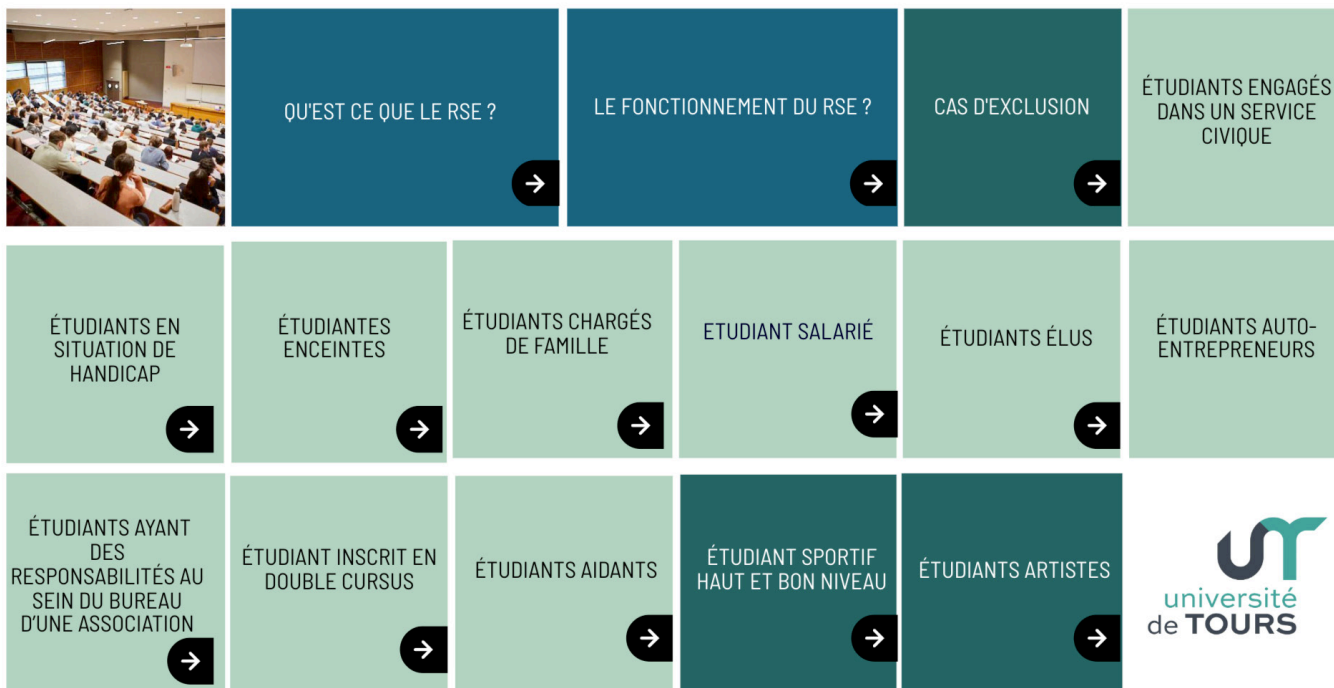
INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES AUX CERCIP OBLIGATOIRES : Du 5 au 15 septembre 2025.



Consultez la liste des CERCIP et leur descriptif début septembre : 🔗 [CERCIP](#)

L'aménagement de sa scolarité

Le régime spécial d'études (RSE)



Vous avez une activité ou un statut qui ne vous permet pas de vous consacrer à 100% à vos études?

Une solution d'aménagement de votre scolarité existe : le Régime Spécial d'Etudes (R.S.E.)

Le Régime Spécial d'Etudes vous donne droit à des aménagements d'emploi du temps et/ou d'examen, une dispense d'assiduité en TD.



Vous pouvez demander à bénéficier de ce dispositif via le formulaire en ligne avant le 30 septembre pour le 1^{er} semestre et le 31 janvier pour le second semestre.

[Aménager sa scolarité](#)

ARTISTE



Étudiants artistes : ces étudiants bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure particulière. Une page est dédiée au dispositif sur le site internet de l'université ICI. Ces étudiants ne doivent pas remplir le formulaire RSE.

[Étudiant artiste](#)

SPORTIF DE HAUT NIVEAU



Étudiant Sportif de haut et de bon niveau : l'étudiant doit prendre contact avec le Service des Sports de l'université.

🔗 [Sportif de haut niveau](#)

SITUATION DE HANDICAP OU PROBLÈME DE SANTÉ

Les étudiant·es ayant des difficultés liées à leur état de santé impactant leurs études, sont invité·e·s à contacter le Service de Santé Etudiante (SSE). A noter, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un dossier à la MDPH pour faire une demande d'aménagements auprès du SSE.

Les étudiantes souffrant de dysménorrhées ne doivent pas hésiter à contacter le SSE.

ATTENTION : Une visite médicale au SSE est indispensable pour bénéficier d'aménagements d'examen, de cursus et/ou de cours.

La césure



LA PÉRIODE DE CÉSURE

La période de césure permet à un étudiant de suspendre temporairement la formation dans laquelle il est inscrit, afin d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit de façon autonome, soit encadré au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle permet à l'étudiant de pouvoir réaliser un ou plusieurs stages.

Elle devra se dérouler sur au moins un semestre universitaire et débuter obligatoirement en même temps que ce semestre universitaire ou sur une année complète. Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. La période de césure ne peut pas être à cheval sur deux années universitaires.

Elle ne peut avoir lieu qu'à la demande de l'étudiant auprès de l'université et sous réserve de l'accord de celle-ci.

Afin de ne pas créer d'inégalité liée à l'obligation d'assiduité, de ne pas consommer des droits à bourse qui feraient défaut au retour en formation, le statut d'étudiant boursier ne sera pas accordé pour les césures se déroulant sur une année universitaire complète, sauf pour les étudiants inscrits en parallèle dans une autre formation de l'université de Tours.



🔗 [S'informer sur la césure](#)

📍 60 rue du Plat d'Étain 37000 Tours

✉ pascale.garcia@univ-tours.fr

Les dispositifs d'accompagnement à la réussite étudiante

Escale, la plateforme d'accompagnement



Escale est une plateforme en ligne d'accompagnement à la réussite étudiante. Elle permet de favoriser la rencontre entre l'étudiant de licence et les différents accompagnants qu'il peut solliciter durant son cursus universitaire.

L'interlocuteur privilégié de l'étudiant·e est sa directrice ou son directeur d'études, un enseignant qui a la responsabilité supplémentaire d'accompagner les étudiant·es en difficultés.

Le rôle de directrice ou de directeur d'études est mis en place par les arrêtés licence et licence professionnelle. Son but est d'assurer le suivi des étudiants dans le cadre d'un contrat pédagogique. Pour ce faire, il doit :

- Informer l'étudiant sur l'organisation et les attendus de la formation,
- Formaliser le contrat pédagogique avec l'étudiant et assurer son suivi,
- Détecter et accompagner individuellement les étudiants en situation difficile.

Avec Escale, les étudiant·es de licence :

- Ont accès à leurs notes
- Signent leur contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE)
- Sont informés·es des événements qui ont lieu chaque mois (ateliers Clé de la réussite, forums, ateliers organisés par le service de la transition écologique, événements de la vie étudiante et de campus ...)
- Peuvent prendre rdv avec leur directrice ou directeur d'études
- Peuvent trouver les contacts de différents services (orientation, santé, mobilité, vie étudiante ...).

Pour accéder à Escale : scannez ce QR-Code ou bien connectez-vous via votre ENT avec la tuile Escale

 [Escale](#)

 support.escale@univ-tours.fr



Les clés de la réussite



L'université programme chaque semestre des ateliers pour vous aider à atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Se préparer aux examens », « Création graphique », « Planifier son travail »... Les ateliers se déroulent en dehors des cours et sont d'une durée moyenne d'1 h 15. Ils sont facultatifs mais sur inscription.



Ils sont proposés en présentiel, en distanciel et/ou en mode asynchrone. Cette dernière modalité vous permet de suivre l'atelier quand vous le souhaitez ou plusieurs fois.

🔗 [Clés de la réussite](#)

✉ clesdelareussite@univ-tours.fr

Motex



MOTEX est un cours en ligne de remédiation en langue et grammaire françaises.

Son objectif ? Vous permettre de réviser les fondamentaux de la langue française afin de vous permettre :

- d'écrire des textes de qualité bien construits et sans fautes
- de comprendre et analyser des textes complexes.

🔗 [MOTEX](#)

Transformation numérique • M-DiLL



Depuis plusieurs années, nous constatons la montée en puissance du numérique, phénomène qui représente aujourd'hui un facteur de développement économique important. C'est pourquoi le dispositif Multi-Disciplinary Learning Lab (M-DiLL) permet aux entreprises/ établissements de formation d'être accompagnés dans la définition et la recherche de solutions relatives à leurs projets de transformation numérique pendant 5 mois (début octobre à début mars) par les étudiants.

🔗 [Transformation numérique DiLL](#)

L'aide à l'insertion professionnelle

Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence



Le Module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence (MOBIL) s'adresse à tous les étudiant·es de Licence.

Il leur permet :

- de travailler sur leur projet professionnel et les compétences permettant de préparer la suite de leurs études,
- d'effectuer des stages.

Le MOBIL est constitué :

- d'heures de TD pour aider à construire son projet,
- d'actions MOBIL (ateliers, visites d'entreprises, conférences, rencontres, ...) permettant de découvrir différents environnements professionnels en fonction des intérêts des étudiant·es.



Voici le programme du MOBIL au cours des trois ans de la licence :

- L1 : présentation du MOBIL, méthodologie de la recherche d'informations sur un métier ou un secteur d'activité, entretien avec un professionnel.
- L2 : poursuite d'études, préparation de l'entrée en master, en licence professionnelle ou sur le marché du travail, réalisation d'un CV.
- L3 : explorer les compétences universitaires et extra-universitaires acquises pendant la licence, valoriser les acquis.

Des ressources en ligne sont mises à disposition sur CELENE.

Le MOBIL est valorisé par l'attribution de points bonifiants. Ils sont pris en compte dans la moyenne générale de l'année (avec un bonus maximal de 0,167 sur la moyenne de l'année). Les points bonifiants n'entrent pas dans le calcul de la moyenne des modules disciplinaires.



IMPORTANT : Il n'est pas possible de valider des points bonifiants en cas d'absence au TD MOBIL.

🔗 [Le MOBIL](#)

Les stages

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage. Il doit être prévu dans la maquette d'enseignement ou dans le cadre du MOBIL.

L'organisation d'un stage obéit à une réglementation stricte à respecter :

- Une convention de stage doit être impérativement signée entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'université AVANT LE DEBUT DU STAGE.
- Ne pas être assimilé à un emploi.

Pour obtenir et valider une convention de stage : sur votre ENT, utilisez la tuile "Convention de stage".

🔗 [Les stages à l'université](#)

Les certifications

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES



Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est une certification d'État accréditée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le CLES s'appuie sur les compétences linguistiques du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Il permet aux candidats de certifier leur niveau dans plusieurs langues vivantes et évalue la compréhension et l'expression écrite et orale.

Une des particularités du CLES est l'évaluation de l'interaction orale aux niveaux B2 et C1, qui est une compétence essentielle dans le monde de l'entreprise.

Le CLES apprécie la capacité des candidats à utiliser la langue dans des situations et actions réelles, aussi bien dans la vie de tous les jours que dans les activités professionnelles.

Le CLES est gratuit pour les étudiants de l'université de Tours.



[Certificat de Compétences en Langues pour l'Enseignement Supérieur \(CLES\)](#)

La certification numérique PIX



PIX est une plateforme nationale de certification numérique en ligne.

Selon leur filière, les étudiants ont la possibilité de passer la certification PIX, en complément de leurs cours de compétences numériques.

Cette information vous sera communiquée par votre enseignant de compétences numériques.



La certification est obligatoire pour les étudiants inscrits en orthophonie et en pharmacie.

[PIX](#)

Services étudiants

Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP)

La M.O.I.P. est une équipe d'expert.es qui accompagne étudiants, jeunes diplômés et adultes en reprise d'étude sur les questions suivantes :

- Choix d'orientation ou de réorientation
- Projet professionnel
- Recherche de stage
- Candidatures en emploi, en concours ou en formation
- Projets de création d'activité (entreprises, associatifs, collectifs...)

Les chargé.es d'orientation, d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat organisent des conférences métiers, des visites d'entreprise et de nombreux ateliers tout au long de l'année universitaire.

La M.O.I.P. propose également Rpro Stage|Emploi, une plateforme d'offres de stages, d'emplois, de jobs, de conseils concrets et utiles, d'agenda, d'actualité sur le recrutement...

Entrepreneuriat étudiant - Pépité



Cultivez votre esprit d'entreprendre !

PEPITE vous offre l'opportunité de développer votre esprit d'entreprendre à travers des actions variées tout au long de vos études. Ouverts à tous, les dispositifs proposés (Créa'Campus, Certificat Universitaire...) vous permettent d'améliorer vos connaissances sur la création d'entreprise ou de monter des projets créatifs et innovants.



📍 [Pépité](#)

Réseau professionnel - Rpro



- Rpro Stage|Emploi est le réseau alumni (ouvert aux étudiants et aux anciens) de l'université de Tours. Vous y découvrirez le programme des ateliers et des conseils pour votre recherche de job et/ou de stage, des infos sur les concours.

Activez votre compte et vous aurez également accès à des dizaines d'offres sur :



🌐 rpro.univ-tours.fr

✉ moip@univ-tours.fr

☎ 02 47 36 81 70

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au vendredi = 9h-12h / 13h30-17h

La mobilité étudiante - Etudes et stages à l'étranger

Ouverte sur le monde, l'université de Tours se veut résolument internationale. Dans cette optique, elle participe activement à la promotion de la coopération et des échanges entre pays.

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe.

- **En Europe** : A partir de la 2ème année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 universités possibles).
- **Hors Europe** : L'université de Tours a des partenariats avec des universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à une sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le <https://www.univ-tours.fr/> rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional...



[international](#)

international@univ-tours.fr

02 47 36 67 04

NEOLAiA



Depuis 2021, l'université de Tours est membre de l'alliance européenne NEOLAiA, composée de 9 universités situées en Allemagne, Espagne, Suède, République Tchèque, Italie, Roumanie, Chypre, Lituanie, France.

En 2023, l'alliance a été labellisée par la Commission Européenne, pour mettre en place de multiples actions communes aux 9 universités.

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAiA, un·e étudiant·e peut participer à de nombreuses actions pédagogiques répondant aux piliers thématiques de l'alliance, tels que la diversité et l'inclusion et la transformation numérique, tout en ayant une approche pluridisciplinaire des enseignements et en incitant la mobilité européenne d'étude ou de stage.

Ces actions pédagogiques se présentent sous différents formats tels que des enseignements hybrides, écoles d'été, projets multimédias avec d'autres étudiants européens...

Les enseignements, souvent associés à de la mobilité, seront dispensés sous différents modes : présentiel, distanciel, comodalité.

L'enseignement dans le cadre de NEOLAiA peut se substituer à un élément pédagogique défini dans les maquettes de votre formation ou être une formation supplémentaire permettant l'acquisition de crédits supplémentaires. Pour bénéficier de plus d'informations concernant votre filière et l'EP à substituer, nous vous invitons à prendre contact avec votre directeur d'études ou responsable d'année.



🔗 [NEOLAiA](#)

✉ neolaia@univ-tours.fr

Service de la vie étudiante

La Direction de la Vie Étudiante et de Campus (DVEC) a pour rôle d'assurer la coordination de 4 services :

- Le Service de la Vie Etudiante (SVE) : vie associative, accompagnement de projets étudiants et campus, valorisation de l'engagement, accueil et aide à l'intégration,
- Le Service Santé Etudiante (SSE),
- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS),
- Le Service Culturel.

La DVEC assure la gestion de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Son objectif principal est de favoriser votre épanouissement dans tous les aspects de votre vie d'étudiant·e : accompagnement à la réussite dans les projets d'études et professionnels, vie pratique, accès aux soins, lutte contre la précarité, pratiques sportives et culturelles, citoyenneté, bien-être, inclusion.

🔗 [campus](#)



🔗 [SVE](#)



🔗 [SSE](#)



🔗 [SUAPS](#)



🔗 [Service Culturel](#)

Les aides sociales



Les difficultés financières ne doivent pas être à frein à vos études.
Le CROUS et l'Université vous proposent différentes aides financières.

☞ [aides sociales](#)

Service de la transition écologique et sociale



Avec pour objectif d'aller vers un modèle plus respectueux de l'environnement, plus conscient des enjeux énergétiques et climatiques, le Service du Pilotage de la Transition écologique conduit une stratégie de transformation en profondeur de l'université. Ainsi il impulse, déploie et soutient des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans l'ensemble des missions et fonctionnement de l'établissement.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

- Installation de stations de réparation et de gonflage de vélos, proches des abris à vélo
- Nouvelle gestion des déchets
- Mise à disposition de composteurs sur tous les sites universitaires
- 5 jardins partagés ouverts à toutes et tous
- Des cours magistraux sur la prévention des déchets, les mobilités bas carbone et l'alimentation durable
- Une charte de bonnes pratiques numériques
- Des engagements bénévoles sur les thèmes des déchets, des mobilités et de la biodiversité
- Des actions de sensibilisation à la transition écologique et sociale

Retrouvez la programmation et les liens d'inscriptions directement sur



☞ [transition écologique](#)

Pour vous déplacer, optez pour les transports bas carbone

☞ [transports et mobilités](#)

Vous aussi, devenez acteur et actrice de la transition écologique, il y a encore tant à inventer !

Toutes les idées et les envies sont les bienvenues, contactez-nous :

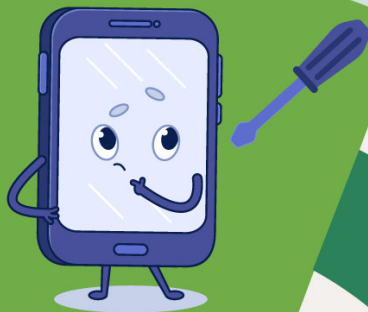
✉ spote@univ-tours.fr



LE CYCLE DE VIE DU NUMÉRIQUE, PENSEZ-Y !

ACHETER RECONDITIONNÉ

permet d'éviter le coût environnemental d'un achat neuf, soit **75%** de l'impact d'un smartphone



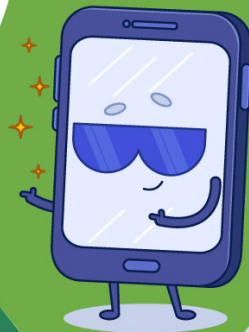
PROLONGER LA DURÉE DE VIE

et adopter les bonnes pratiques éco-numériques pour réduire l'impact de son appareil



RECYCLER OU RÉEMPLOYER

80% des matériaux du smartphone sont recyclables
mais seuls **15%** des appareils sont recyclés



Proche Professionnalisant Propre



Projet financé par
l'ANR dans le cadre
de France 2030

Précarité menstruelle, Cellules d'écoute contre les violences et les discriminations, toilettes neutres, prénom d'usage, information et sensibilisation des étudiant·es

Pour plus d'égalité entre tous et toutes !

Contre les discriminations et les violences

Vous êtes victime ou témoin de violence, de discrimination dans le cadre de vos études?
Vous avez besoin d'un conseil ou d'être orienté·e ?

vss@univ-tours.fr (violences sexistes et sexuelles)

stop-dicri.etu@univ-tours.fr (harcèlement, discriminations)

Mission égalité :



02.47.36.81.65



mission.egalite@univ-tours.fr

